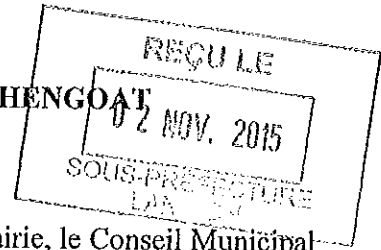


**DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR – COMMUNE DE HENGOAT**

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**



L'an deux mille quinze le vingt-et-un octobre à vingt heures à la mairie, le Conseil Municipal de Hengoat, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur FREMERY Bernard, Maire.

**ETAIENT PRESENTS** : MM. FREMERY Bernard - COLIN Guillaume –  
Mmes BARDON-RIOU Elisabeth - DAGOBERT Danielle -  
JEGOU Marie France - MM. CORNEC David - PAVAGEAU  
Olivier – GUILLOU Georges – RIOU Alban.

**ABSENT** : Mme COLIN Sandrine (excusée).

**Secrétaire de séance** : Mme DAGOBERT Danièle a été élue secrétaire.

**Date de convocation** : 08/10/2015

**Nombre-** en exercice : 10                      présents : 9                      votants : 9

**OBJET – PROJET DE SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION  
INTERCOMMUNALE DES CÔTES D'ARMOR.**

La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) prévoit la mise en œuvre de nouveaux schémas départementaux de coopération intercommunale (SDCI). Cette loi, en relevant le seuil minimal de population des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre à 15 000 habitants, vise à réorganiser les intercommunalités à un seuil d'habitants correspondant aux réels bassins de vie des citoyens et organiser les services publics de proximité sur un territoire plus cohérent.

Le Maire indique qu'il y a eu trois réunions de concertations avec Pontrioux, la Presqu'île et LTC. Au départ la tendance était pour un regroupement à 3 (Pontrioux – CCHT et la Presqu'île). Puis une orientation vers LTC a vu le jour car ce mariage à trois aurait conduit à une fusion avec Guingamp par la suite. Nous pourrions rester sur l'actuel -15 000 habitants- mais cette solution n'a pas été retenue.

Le 29 octobre prochain nous avons une réunion sur les enjeux de la fusion entre les trois communautés de communes.

Nous devons délibérer ce soir sur le projet n° 7 de Monsieur le Préfet qui a tranché et prévoit une fusion de Lannion-Trégor Communauté avec la Communauté de Communes du Haut-Trégor et la Communauté de Communes de la Presqu'île de Lézardrieux.

Monsieur le Préfet signale que regrouper ces territoires permet de réunir sous un même EPCI toute la partie littorale du nord-ouest du département, avec des enjeux environnementaux et touristiques communs au Trégor et disposer d'une complémentarité auprès des zones rurales au sein du même pays et du même SCOT.

Ces trois territoires font partie du pays du Trégor-Goélo, du SCOT du Trégor (adhésion en cours de la CC de la Presqu'île de Lézardrieux).

Monsieur le Maire donne lecture à l'assemblée du projet n° 7 proposé. Ce territoire, s'il fusionne, regrouperait 60 communes, avec une population de 100 057 habitants, ce qui en ferait la seconde communauté d'agglomération et le deuxième EPCI le plus peuplé du département.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par un vote à main levée, donnant les résultats suivants :

Pour : 6

Contre : 1 (M. Guillou Georges)

Abstention : 2 (Mme Jégou Marie-France – M. Pavageau Olivier)

- APPROUVE le projet n° 7 du schéma départemental de coopération intercommunale des Côtes d'Armor pour une fusion de Lannion-Trégor Communauté – la Communauté de Communes du Haut-Trégor – la Communauté de Communes de la Presqu'île de Lézardrieux.

**EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME AU REGISTRE  
FAIT A HENGOAT, le 21 octobre 2015**

**Le Maire,  
Bernard FREMERY.**

